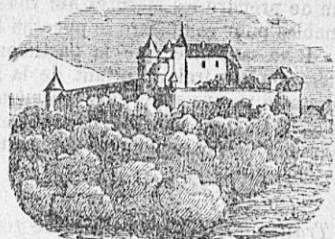




# LA GRUYÈRE



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50  
 » » 6 mois, » 2 —  
 Pour l'Étranger le port en sus,  
 payable d'avance.  
 Prix du numéro : 10 cent.  
 On s'abonne à tous les bureaux  
 de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :  
 Annonces : Pour le canton,  
 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
 la ligne ou son espace.  
 Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

Nos abonnés sont priés de faire bon accueil aux cartes de remboursements que nous leur adresserons ces jours prochains.

Ceux qui préfèrent un autre mode de paiement voudront bien nous le faire savoir immédiatement.

Nous avisons nos abonnés à l'ÉTRANGER que nous ne pouvons prendre remboursements sur eux et les prions, par conséquent, de nous envoyer le montant (6 fr. 10 pour l'année, 3 fr. 30 pour 6 mois) par mandat postal ou en timbres-poste, l'abonnement se payant d'avance.

BULLE, le 21 janvier 1887.

## Notre organisation fribourgeoise.

Nous ne pouvons songer à l'organisation de notre prétendue démocratie fribourgeoise sans nous rappeler certaine image d'Épinal, représentant le monde renversé, que, enfant, nous contemplions avec bonheur à la devanture du papetier de notre ville natale. Dans l'ordre naturel et logique des choses, les pouvoirs du citoyen devraient aller en croissant, en s'étendant à mesure qu'ils se rapprochent de lui et concernent les intérêts qui le touchent de plus près et des choses qu'il connaît mieux. Dans le sein de sa famille, il doit être le maître presque absolu, son autorité doit être un peu moins grande dans la commune composée de plusieurs familles et se restreindre à mesure qu'il s'agit des intérêts d'une agglomération plus grande d'individus, de questions compliquées, c'est-à-dire en matière cantonale et fédérale.

Chez nous, c'est tout le contraire; c'est dans les questions fédérales, les plus compliquées, les moins à sa portée, qui le touchent de moins près, que le Fribourgeois a le plus à dire. Dans son canton, on le consulte une fois tous les cinq ans; dans sa commune, il ne peut faire un pas sans l'autorisation du haut gouvernement.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

## La bûche de Noël.

La nature recueillie paraissait s'apprêter par un silence grave à écouter les volées solennelles des cloches de minuit. A toutes les maisons une lumière; au-dessus de tous les toits quelques flocons de fumée que l'intense clair de lune permettait d'apercevoir. Cette majesté de la nature plongée dans une léthargie apparente imprimait à la pensée une direction nouvelle vers les régions des étoiles, dont quelques-unes semblaient envoyer à la terre des rayons plus lumineux que par d'autres nuits sereines. Guillemette goûtait pleinement ce charme indéfinissable de l'heure présente; elle pensa, par une comparaison involontaire, à l'aspect tout différent que le paysage offre en été, et subitement le souvenir du jeune homme laborieux, avec qui elle avait fané aux regains, traversa son cœur comme un lucide et chaud rayon. Un sentiment vague, ineffable, soulevait son être et lui donnait des ailes. Grâce à sa marche rapide, dans laquelle un froid pénétrant lui vivifiait le sang, elle se trouva bientôt sur le seuil de son amie d'enfance.

Le Fribourgeois peut accepter ou rejeter les lois fédérales; si la Confédération désire réaliser un projet quelconque, entreprendre une œuvre qui occasionnera de grandes dépenses, le Fribourgeois a le droit de s'y opposer. — Si, par contre, le canton vote une loi inapplicable, si mauvaise qu'on hésitera à la mettre en vigueur; s'il plaît à des administrateurs novices — et il y en a — de lancer le pays dans des dépenses exagérées, de jeter les millions par les fenêtres, d'augmenter les charges des contribuables de quelques cent mille francs par année, tout se fera sans consulter le peuple, sans lui demander son avis. On ne s'adressera à lui que lorsqu'il faudra — payer. Pour cela, il sera toujours bon et on ne l'oubliera pas. Il est vrai qu'en récompense on l'appellera l'excellent, on lui dira qu'il excite l'admiration du monde entier. Si nous étonnons le monde entier, c'est par nos institutions moins libres et démocratiques que celles de plus d'une monarchie et par la patience avec laquelle nous les supportons.

Le Fribourgeois a vendu son droit d'aïnesse comme Esau; en échange, il n'a pas même reçu un plat de lentilles. On ne le paie que de basses flatteries dont sont les premiers à rire ceux qui les lui prodiguent.

Dans sa commune, le Fribourgeois nomme ses conseillers communaux tous les quatre ans et c'est tout! seul au monde, il ne choisit pas son syndic; il ne nomme ni le régent, ni la régente, ni la maîtresse d'ouvrages, ni le piqueur communal, ni l'officier d'état civil, mais — il paie tous ces employés. Il ne peut ni vendre, ni acheter, ni couper son bois, ni réparer ses bâtiments, ni élaborer des règlements communaux sans l'agrément du conseil d'État. Que peut-il faire chez lui? Rien! En revanche, il a des droits fédéraux très étendus. N'est-ce pas là le monde renversé?

Nos adversaires politiques ne peuvent nier que cette situation ne soit singulière, anormale; et lorsqu'on leur en fait le reproche, ils changent de note et entonnent une autre chanson. Nous ne sommes plus le premier peuple de la terre. Le Fribourgeois, disent-ils, n'est pas assez intelligent, assez instruit, assez indépendant pour se conduire lui-même. A qui

la faute? le Fribourgeois n'est pas plus sot que ses confédérés, instruisez-le! Il n'est pas indépendant, parce que vous lui enlevez toute indépendance, parce que vous appesantissez chaque jour le joug administratif qui pèse sur lui. Dès qu'un de vos sujets lève la tête, affirme une opinion à lui, n'est-il pas immédiatement en butte aux obsessions, aux vexations de tout genre de vos innombrables employés et des agents de toute nature de votre fameuse *Union gouvernementale*?

Modérez le zèle de tous ces petits tyranneaux, rendez au peuple quelques-unes de ses anciennes libertés, laissez-le nommer ses syndics et ses employés communaux et il ne tardera pas à recouvrer assez d'indépendance pour savoir administrer ses affaires lui-même sans l'intervention continuelle de ses maîtres. Mais vous ne le voulez pas, car, le jour où cela arrivera, votre régime hypocrite aura vécu.

## Nouvelles suisses.

Le Conseil fédéral adresse aux cantons la circulaire suivante :

« Les recherches qui ont été faites ces deux dernières années par les cantons, en conformité du règlement du 20 février 1885 concernant les mesures contre le puceron lanigère (*schizoneura lanata*), au sujet de l'existence de cet insecte ont démontré que celui-ci est beaucoup plus répandu qu'on ne pouvait l'admettre d'après les investigations faites en 1884. La présence du *schizoneura* a été constatée aussi en 1886 dans presque tous les cantons, et il ne peut, par conséquent, plus s'agir de protéger certaines parties de notre pays contre son invasion; les mesures protectrices décrétées à cet effet sont donc en grande partie devenues sans objet.

« D'autre part, l'expérience a prouvé que cet insecte nuisible pouvait facilement, sans occasionner des frais disproportionnés, être combattu avec succès, et cela par les propriétaires eux-mêmes, dans l'intérêt desquels il est de procéder de cette façon et dont l'attention est maintenant dirigée sur ce fléau.

« En conséquence, en regard de ces faits et conformément à un vœu exprimé par plusieurs gouvernements cantonaux, nous avons abrogé le règlement mentionné ci-dessus, et nous vous abandonnons le

vent gagnait en violence, et que, balayant les neiges devant soi, il nivelait la campagne, comblait les enfoncements des chemins et des ravins. Elle s'arrêta un moment indécise : retournerait-elle frapper à la porte de son amie? Toutefois, réfléchissant rapidement qu'elle était jeune, forte, qu'elle avait déjà surmonté plus d'une dure épreuve de la vie campagnarde, et surtout que son absence prolongée plongerait sa mère dans une profonde inquiétude, elle continua bravement sa route. Peut-être Rupert viendrait-il à sa rencontre; mais d'un autre côté, le pourrait-il?

Elle parvint à vaincre jusqu'au tiers de son chemin les obstacles des neiges amoncelées. Cependant, arrivée là, elle sentit que le froid l'avait peu à peu saisie; ses habits et ses pieds mouillés l'empêchaient d'avancer, et ses forces s'épuisaient d'ailleurs avec rapidité. Elle éprouva une angoisse inconnue, s'arrêta un instant pour reprendre haleine; puis, songeant à sa mère, elle persista dans ses efforts. Mais elle vit bientôt que sa triste situation s'aggravait encore par l'absence de toute trace de chemin; la tourmente les effaçait avec ses tourbillons de poussière neigeuse, qui, en outre, piquait la pauvre au visage et l'aveuglait parfois. Qui raconterait les angoisses de ce jeune cœur? Elle essaya quelques pas de plus, mais elle s'aperçut bien qu'elle chancelait; elle se sentit alors prise d'une étroite mortelle. Poursuivre jusqu'à la ferme devenait donc une chose impossible, et revenir sur ses pas était également impossible. Elle se retourna un peu, afin de respirer moins difficilement, et elle vit poindre

## Boulin de Bulle:

voines comprimés. Mais gros et fin; tourteaux blanc, du Levant, 1<sup>er</sup> qualité de blés du pays et sons. Mesures diverses à façon. — Prix réduits. [35]

## AVIS

de, pour la montagne, un homme de 15 ou 16 ans, déjà ce service; on donne préférence à celui qui saurait pourrir donner en locat s vaches. — S'adresser au Embas, à Bulle. [5]

## CAO SOLUBLE

chard  
 ELLENTE QUALITÉ  
 RATION INSTANTANÉE

ur remède très efficace re-  
 nlever promptement, d'une  
 e, non douloureuse et sans  
 (H81648)

## aux pieds

urillons, verrues  
 nombreuses attestations  
 l'Acétine  
 en Wankmiller à Weilheim.  
 150.— Dépôts: pharma-  
 E, Rieter et Sudan. [431]

## ivrognerie.

soit avec consentement, soit à  
 e, par  
 ati, spécialiste, Glaris.  
 ti. Remèdes inoffensifs. Moitié  
 le après guérison. Prospectus,  
 t certificats gratuits. [496]

## VENDRE

—6000 pieds de bon foïn  
 consommer sur place. Loge-  
 aviron 12 pièces de bétail.  
 à Michel MAGNIN, à Mar-  
 [18]

## Extra vanillé

OCOLAT  
 DU LÉMAN  
 ENTE PARTOUT 91

## RIE ÉMILE LENZ À BULLE:

DE POCHE du canton  
 (Annuaire) pour 1887, à  
 prix.

FIBOURGEOISES pour  
 fr.

ETTRES, depuis 5 cent.  
 10 cent. les trois cahiers  
 et.

S COMMERCIALES avec  
 de la raison sociale, depuis  
 mille.

GOMMÉES pour vins  
 à 30 et 40 centimes le

## EDENTS

EMÉDE  
 INPILEN-RIE  
 ST ZÜRICH

Faire attention à l'enveloppe  
 bleue claire et à la marque de fa-  
 brique rouge avec ma signature.

En vente dans la plupart des  
 pharmacies de la Suisse et, sur  
 demande directe, franco par P. de  
 Terra, médecin-dentiste, à Zurich.

odontalgiques, remarqua-  
 ansistance excessivement  
 ent dans les dents creu-

les pharmacies: A. Ric-  
 ; à CHATEL-ST-DENIS:  
 (H 2 Z) [16]

primerie Emile Lenz.



Chili. — D'après un télégramme du Chili, le choléra est restreint jusqu'à présent à la vallée d'Antconcaga ; le littoral est complètement indemne.

CANTON DE FRIBOURG

M. Antoine Remy, ancien préfet et agronome bien connu, est décédé le 14 janvier à l'âge de 94 ans. On sait que le défunt était le père de M. Héliodore Remy, autrefois rédacteur du Chroniqueur, et de M. l'abbé Remy.

M. Antoine Remy était un collaborateur assidu des Etrennes fribourgeoises.

Il a publié en 1869 des Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg, ainsi que des Observations sur l'exposition suisse de l'agriculture à Berne.

Il a été rédacteur pendant trois ans des Publications agricoles de la société fribourgeoise, et correspondant de diverses feuilles agricoles.

L'inspection des juments poulinières et des étalons aura lieu dans le canton de Fribourg aux lieux et dates ci-après :

Table with 4 columns: Location, Date, Time, and other details for the inspection of mares and stallions.

L'Hôtel de Fribourg va être vendu par la maison Cornaz à un consortium composé, dit-on, de MM. Hirvoix, Python, conseiller d'Etat, Félix Cantin, Berret, président du tribunal, Wuilleret, préfet, et Poireau-Delaporte.

Une promesse de vente pour le prix de 322,000 fr. a dû être stipulée.

Le Bien public écrit que cette acquisition est en corrélation avec le projet d'université catholique, mais la Liberté affirme le contraire ; l'hôtel conserverait sa destination actuelle.

GRUYÈRE

Le 15 janvier, à 10 heures du matin, un incendie a éclaté dans une étable située au centre de Gruyères. Pendant que les secours s'organisaient, le propriétaire de l'étable pénétra dans sa maison et y mourut asphyxié. La cause de l'incendie paraît résider dans l'imprudence du défunt, qui chauffait son étable avec des braises placées dans une marmite percée. Le feu a pu être maîtrisé, grâce à la promptitude des secours apportés de Bulle, Broc, La-Tour, Riaz, Vuadens et Vaulruz ainsi que de la Haute-Gruyère.

VARIÉTÉS

Les Guêpes berlinoises, journal humoristique, publient une caricature qui ne manque pas d'actualité.

La scène représente une séance du Conseil de révision ; M. Moltke préside ; un médecin-major examine les recrues ; sous la toise passe une recrue dont les yeux ont une antipathie profonde l'un pour l'autre.

Le major. — Excellence, impossible d'accepter cet homme, il louche horriblement des deux yeux.

M. de Moltke. — Mais comment ! un homme qui peut regarder à la fois l'Orient et l'Occident, c'est précisément ce qu'il nous faut dans le moment actuel.

Conversation dans un café :

- Que fumez-vous là ?
— Un excellent Havane.
— Combien vous coûte-t-il !
— Un franc.
— Combien en fumez-vous par jour !
— Une demi-douzaine.
— Et depuis quand fumez-vous ?
— Depuis trente ans.

— Eh ! bien, mon ami, si vous aviez épargné cet argent, vous auriez la plus belle maison de la cinquième avenue.

Un instant après, les deux interlocuteurs quittent le cercle. Arrivés à l'entrée de la cinquième avenue, le fumeur dit :

- Et vous, ne fumez-vous jamais ?
— Jamais.
— Alors montrez-moi votre maison.

PETITES RECETTES

Les journaux australiens signalent un moyen infaillible de guérir la diphthérie, la chose vaut la peine d'être rapportée. Quatre gouttes d'acide sulfurique dans un verre d'eau suffiraient pour disperser les parasites de la gorge. Dix minutes après avoir absorbé le remède, des enfants auraient déjà envie de jouer.

Mercuriale du marché de Bulle

le 19 janvier 1887.

Table with 4 columns: Commodity, Unit, Price, and other details for the market in Bulle.

C'est avec plaisir que nous attirons l'attention sur les excellentes propriétés du véritable Cognac Golliez ferrugineux, si apprécié en Suisse depuis 14 ans pour dissiper le manque d'appétit, les crampes d'estomac, les pâles couleurs, la faiblesse générale ou locale, la lassitude. En vente dans la plupart des pharmacies. (O Fr 948)

Mises publiques.

Le soussigné exposera en vente, par voie de mises publiques, mardi 1er février prochain, dès 2 heures après midi, à l'auberge de la Croix-Blanche, à La Roche, les immeubles ci-après désignés :

- COMMUNE DE LA ROCHE
Art. 1430, fol. 7, N° 6. Serbache. Pré de 7 ares 15 centiares.
Art. 1431, fol. 7, N° 7. Serbache. N° 142, maison d'habitation.
Art. 1432, fol. 7, N° 12. Serbache. Pré de 4 ares 14 centiares.

On peut traiter de gré à gré ou prendre connaissance des conditions de vente au bureau du soussigné, avant le jour fixé pour les mises.

Bulle, le 9 janvier 1887. LOUIS FASEL, agent d'affaires.

Mises publiques.

Le soussigné exposera en vente, par voie de mises publiques, lundi 24 janvier courant, à 2 heures après midi, à l'hôtel du Sapin, à Charmey, les immeubles ci-après désignés :

- COMMUNE DE CHARMEY
Art. 543, fol. 7, N° 11. Rotzassons N° 45. Habitation d'un are et 14 mètres, complètement réparée.
Art. 544, fol. 7, N° 12. Rotzassons. Pré de 6 ares 37 mètres.

On peut traiter de gré à gré ou prendre connaissance des conditions de vente au bureau du soussigné, avant le jour fixé pour les mises.

Bulle, le 9 janvier 1887. LOUIS FASEL, agent d'affaires.

Changement de domicile.

Le soussigné a l'honneur d'informer son honorable clientèle qu'à partir du 1er janvier 1887, son magasin est transféré rue de la Préfecture, ancienne maison Vienne, à Fribourg. (H 23 F) A. Felder, tapissier.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Jeudi 27 janvier 1887, à 1 heure de l'après-midi, dans la grande salle de l'HOTEL DES ALPES, à Bulle, assemblée générale de la Société d'agriculture de la Gruyère, avec les tractandas suivants :

- 1° Approbation des comptes.
2° Exposition fédérale agricole de 1887 à Neuchâtel.
3° Etude et discussion sur l'amélioration de la race chevaline.
4° Propositions éventuelles.

Les assemblées de la société sont publiques et toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture dans notre contrée sont invitées à y assister.

LE COMITÉ

AVIS

Le soussigné se recommande à la bienveillance du public pour tous les

TRAVAUX DE SERRURERIE

Il s'efforcera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jules MAZONI, serrurier, Grand'rue (maison Gorgon Jolliet), BULLE

Mises de bois.

Mardi 25 janvier courant, la ville de Bulle vendra en mises publiques environ 40 numéros sapin sur pied, 60 stères de même bois, quelques carrons, tuyaux de fontaine et tas de branches.

Ces bois se trouvent aux Veaux et à la Joretzaz.

Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, à Trochebellon.

L'Administration des forêts.

Au moulin de Bulle: Echanges de grains et MOUTURES diverses à façon.

Prix modérés.

AVIS

J'achète des bordelaises et mât-connaîsés vides en bon état.

Paul FEIGEL, nég. en vins, à Bulle.

Logement à louer.

A louer, à La Tour, un logement comprenant deux chambres et cuisine, grange, écurie et remise.

S'adresser à J. CORBOUD, huissier, au dit lieu.

POUR L'OUVERTURE Cassée au Tivoli le 2 février.

Tout le monde est cordialement invité.

(OF 8496)

[44

Advertisement for T. SPONAGEL, ZÜRICH, featuring a logo and text about water pipes and fittings.

Catarrhe vésical.

J'ai le plaisir de certifier par la présente que M. Bremicker, méd. prat., à Glaris, m'a guéri d'un catarrhe vésical chronique, accompagné de micturition (besoin fréquent de rendre l'urine), d'ardeur d'urine, dans un âge de 56 ans. M. Bremicker se charge du traitement par correspondance des maladies de la vessie et des reins, du bas-ventre, de la peau, des nerfs, des affections de la moelle épinière, des maladies de l'estomac et des intestins, des maladies des femmes, de la goutte, du rhumatisme, etc. Succès garanti dans tout cas curable. Aucun dérangement professionnel ! Remèdes inoffensifs !

Eichholz près Messen, août 1886, J. Ritz.

Mercredi 2 février prochain :

CASSÉE A LA PINTÉ DU TILLEUL à Echarlens.

Lait écrémé.

On trouvera tous les jours du lait écrémé frais à la fabrique de beurre GLASSON & MUSY, à 5 c. le litre. [29

On offre à louer

pour en jouir de suite : la grange, l'écurie et la terre attenante lieu dit à la Toulaz, derrière la ville. — S'adresser à Mme Marie SUDAN-BLANC, à Bulle. [40

Chez J. MOREL-BADOUX à Bulle.

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

